Projet au 08/06/15

CONTRAT DE VILLE DE MEAUX 2015-2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Pays de Meaux
Communauté d'agglomération

Meaux
Fiers de notre histoire

Juin 2015

Sommaire

PREAMBULE

- *Présentation de l'environnement local*
- *Une culture de la Politique de la Ville*
- *La mobilisation du Droit Commun*

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Photographie sociale du territoire ..... page 9
2. Point d'étape du PRU ..... pages 9 à 10
3. Les chiffres clés du CUCS et analyse critique ..... pages 11 à 12

II. PRESENTATION DU CONTRAT DE VILLE DE MEAUX

1. Cadre législatif ..... pages 14 à 15
2. Nouvelle géographie prioritaire ..... pages 16
3. Gouvernance et pilotage ..... pages 17 à 18
4. Méthode de travail ..... page 19

III. PILIER COHESION SOCIALE

1. Mesures en matière d'Education, de Parentalité et de Réussite Educative..... pages 21 à 22
   a. *Grandes orientations stratégiques*
   b. *Résultats attendus*
   c. *Partenaires mobilisés*

2. Mesures en matière de Solidarité ..... pages 22 à 23
   a. *Grandes orientations stratégiques*
   b. *Résultats attendus*
   c. *Partenaires mobilisés*

3. Mesures en matière de Santé ..... pages 24 à 25
   a. *Grandes orientations stratégiques*
   b. *Résultats attendus*
   c. *Partenaires mobilisés*

IV. PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

1. Mesures en matière de Renouvellement Urbain .....pages 27 à 28
   a. *Grandes orientations stratégiques*
   b. *Résultats attendus*
   c. *Partenaires mobilisés*

2. Mesures en matière de Cohésion Sociale et Territoriale ..... page 29
   a. *Grandes orientations stratégiques*
   b. *Résultats attendus*
   c. *Partenaires mobilisés*

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

3. Mesures en matière de Citoyenneté et valeurs de la République ..... pages 30 à 31
   a. *Grandes orientations stratégiques*
   b. *Résultats attendus*
   c. *Partenaires mobilisés*

V. INSERTION, EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Mesures en matière de Formation ..... page 33
   a. *Grandes orientations stratégiques*
   b. *Résultats attendus*
   c. *Partenaires mobilisés*

2. Mesures en matière d'Insertion et d'Accès à l'Emploi ..... page 34
   a. *Grandes orientations stratégiques*
   b. *Résultats attendus*
   c. *Partenaires mobilisés*

3. Mesures en matière de Développement Economique ..... page 35
   a. *Grandes orientations stratégiques*
   b. *Résultats attendus*
   c. *Partenaires mobilisés*

VI. ACTEURS DE LA DEMARCHE

1. Les signataires ..... page 37
2. Engagements des partenaires ..... pages 37 à 42
3. Modalités d'évaluation ..... page 33
4. Signatures ..... pages 44 à 45

ANNEXES (document distinct de la convention cadre)

Diagnostic global partagé
Protocole de préfiguration NPRU
Charte bailleurs sociaux d'engagement /abattement TFPB
Fiches thématiques Etat
Fiches de mobilisation droit commun des partenaires
Fiche d'évaluation

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

PREAMBULE

Pourquoi un nouveau Contrat de Ville ?

Depuis plusieurs décennies, les pouvoirs publics mettent en œuvre une politique dédiée aux zones les plus vulnérables, qui accumulent des difficultés sociales, économiques et environnementales. Initiée dans les années 1980, la Politique de la Ville est une politique publique de discrimination territoriale qui vise à injecter des moyens dans ces secteurs en difficultés afin de leur permettre de retrouver leur place au sein de la cité. Malgré certaines avancées, notamment sur le plan urbain, au terme de ces 30 années de «Politique de la Ville», force est de constater que l'exercice trouve ses limites.

Les évaluations des précédents dispositifs de la Politique de la Ville ont mis en avant le fait que les retards enregistrés à tous les niveaux dans ces quartiers défavorisés ne peuvent être résorbés par le seul effet des crédits dédiés à la Politique de la ville. Il convient aujourd'hui de réorienter les politiques de droit commun au service d'une équité territoriale. Cette forme de discrimination positive dans la mobilisation des ressources de droit commun est l'un des grands principes de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014. Cette dernière définit les contrats de Ville comme les nouveaux dispositifs contractuels de la Politique de la Ville et les instruments de mise en œuvre d'un projet social et urbain intégré.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, l'Etat et les partenaires ont conduit une démarche collective sur les enjeux de développement solidaire de l'agglomération à l'issue de laquelle ils s'engagent avec l'ensemble des partenaires associés, pour 5 ans, au travers du Contrat de Ville de Meaux, sur des orientations prioritaires en faveur des quartiers en difficulté pour la période 2015-2020. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des nombreux dispositifs de la Politique de la Ville mis en place dans les quartiers de Beauval et de Dunant depuis de nombreuses années.

Ces orientations répondent aux enjeux de cohésions sociale et territoriale identifiées sur le nouveau périmètre prioritaire. Cette approche permet d'inscrire le Contrat de Ville comme un outil de consolidation de la cohésion sociale sur le territoire, en coordonnant des programmes de développement divers : éducation, citoyenneté, rénovation urbaine, santé, emploi…

Pour cela, le Contrat de Ville a fait l'objet d'un diagnostic global partagé entre tous les partenaires engagés dans la démarche (près d'une centaine d'acteurs locaux). Ce présent contrat permet de dresser un diagnostic affiné du territoire, puis de présenter les grandes orientations thématiques ainsi que les actions potentielles du Contrat de Ville de Meaux pour les cinq prochaines années, pilier par pilier avant de formaliser les engagements des acteurs dans ce nouveau dispositif.

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

Présentation de l'environnement local

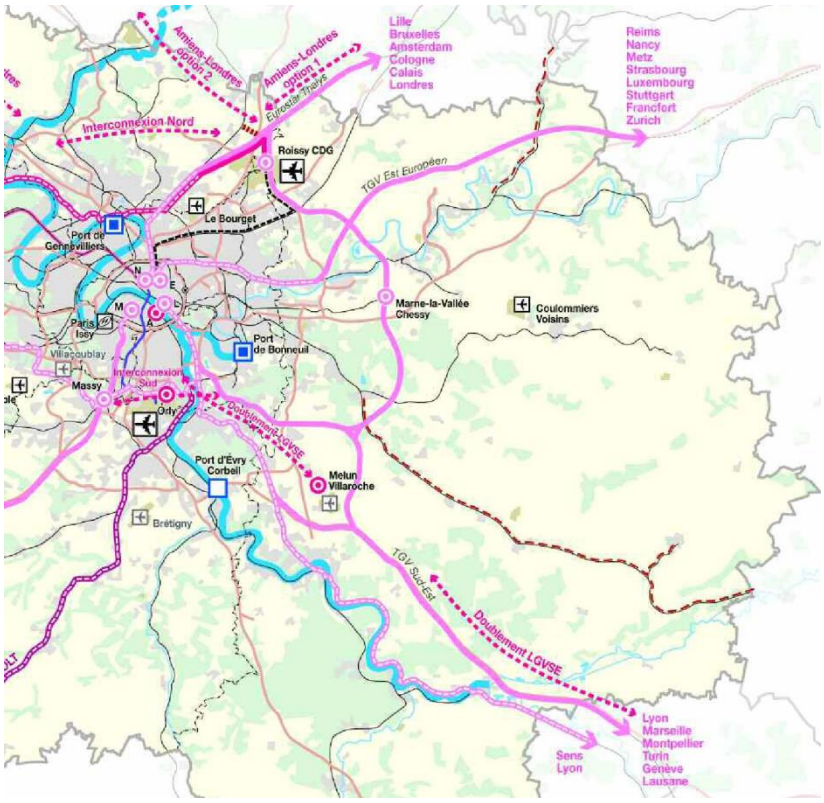

Le Pays de Meaux se situe à proximité de grands pôles de développement d'envergure européenne : pôle de Roissy au Nord/Ouest et pôle de Marne-la-Vallée au Sud/Ouest.
Plusieurs itinéraires de fort trafic convergent vers le centre de l'agglomération, comme la RN3 d'est en ouest, la RN330 au nord et évidemment l'A4/A140 au sud. Le Pays de Meaux s'affirme comme un pôle stratégique dans l'est francilien et réalise de nombreux aménagements pour se rendre encore plus accessible. La ville de Meaux est desservie par le Transilien Paris-Est, dont la liaison Paris-Meaux via Lagny-Thorigny qui y effectue son terminus.

Le Pays de Meaux est installé dans une cuvette creusée dans le plateau de la Brie par la Marne. Les boucles de la Marne qui sillonnent de nombreuses communes de la CAPM. Meaux est classée, ville d'Arts et d'Histoire. Le centre ancien de Meaux s'articule de part et d'autre de la Marne : au nord, la vieille ville avec ses rues pittoresques autour de l'ensemble épiscopal (cathédrale considérée comme un chef-d'œuvre de l'art gothique du XIIème siècle) ; au sud, le quartier du Marché, né des foires de Champagne, avec sa place de forme triangulaire et son parcellaire médiéval. A l'est, dans une boucle de la Marne, le « grand ensemble » de la Pierre Collinet (conçu dans les années 1960) et de Beauval (années 1970) sont les témoins de l'histoire architecturale des années 1960-1970 fondé sur les principes de fonctionnalisme initiées dans les années 1950 par le Corbusier avec son projet de « Cité Radieuse » à Meaux (Beauval). Ces secteurs ont fait l'objet d'un gigantesque programme de rénovation urbaine entamé dès la fin des années 1990 et qui es toujours en cours aujourd'hui.

Enfin, sur le plan historique, le territoire de Meaux a été directement touché par la fureur de la première guerre mondiale. De nombreux monuments commémoratifs dans toutes les communes de la CAPM célèbrent les enfants du pays tombés lors des batailles de la Marne et un projet de Musée de la Grande Guerre, ayant reçu le label de musée d'intérêt national, a vu le jour en 2011.

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

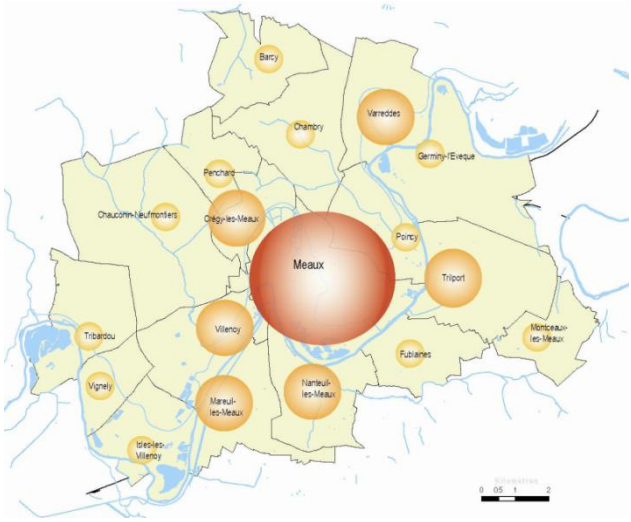

L'agglomération du Pays de Meaux compte plus de 90 131 habitants. La ville centre concentre près des 2/3 de la population de l'agglomération (55 475 habitants selon le recensement de 2015) dont près de 23.000 meldois vivent dans des quartiers situés en Zone Urbaine Sensible (22 243 selon le recensement INSEE de mars 2011). Jusque 2014, la ZUS de Meaux constituait l'un des plus vastes secteurs prioritaires de la Politique de la Ville en Ile-de-France. Avec la mise en application de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, ce secteur a été reconcentré par l'Etat.

Une culture de la Politique de la Ville…

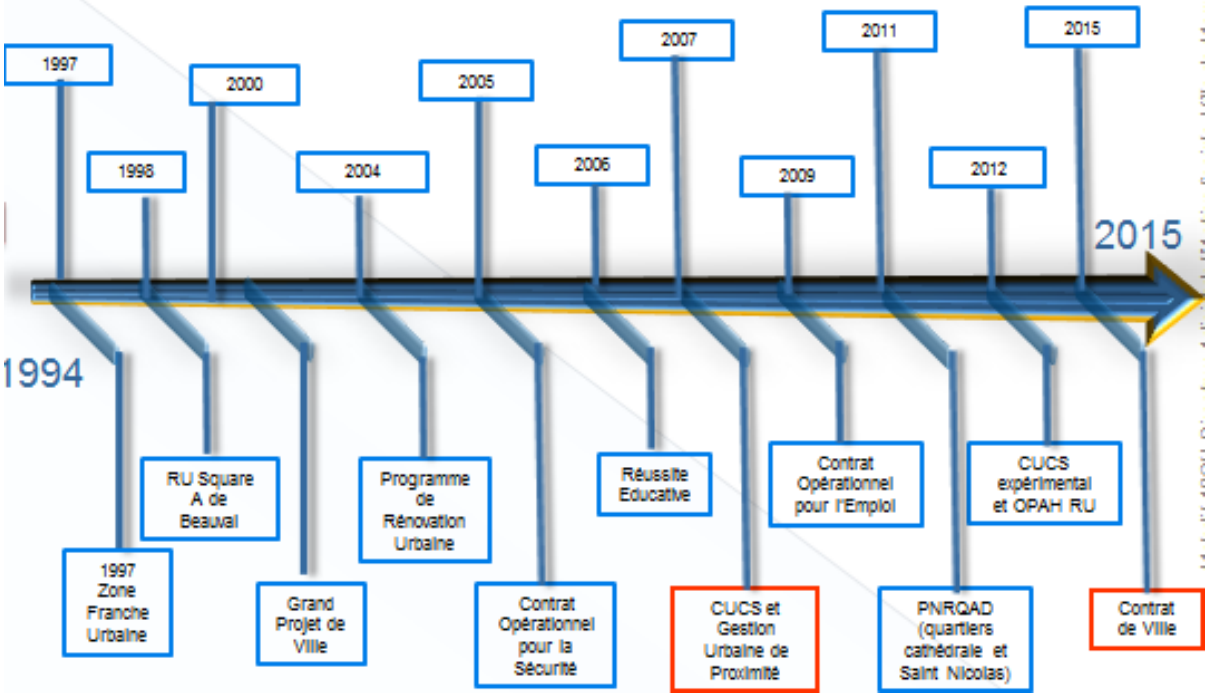

Meaux fait partie des territoires les plus emblématiques de la Politique de la Ville. Ayant connu des étapes douloureuses dans les années 1990, la Ville a su mettre en œuvre les nombreux dispositifs contractuels initiés au titre de la Politique de la Ville. Enrichie par une expérience de près de 20 années, la Ville a su s'adapter et devenir une terre d'expérimentations sociales et urbaines : Premières opérations de Renouvellement Urbain dans les années 1990, Kiosque de la Découverte Santé, décohabitation, dispositif d'accompagnement à la fonction parentale, mise en place de la première Equipe de Réussite Educative de Seine-et-Marne dès 2006, une politique de sécurité et de prévention de la délinquance novatrice, une Gestion Urbaine de Proximité unique en France… Pour toutes ces initiatives, Meaux a la réputation nationale d'être un véritable laboratoire d'innovations sociales, et plus particulièrement au titre de la Politique de la Ville.

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

Cette évolution sociale est également impactée par une métamorphose urbaine sans précédent. En effet, les quartiers de la pierre Collinet et de Beauval ont été restructurés dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine signé en 2004. En quelques années, plus de 3000 logements ont été détruits (1411 avant 2004 et 1683 entre 2004 et 2015) ; plus de 1600 logements ont été résidentialisés ; les logements reconstruits ont permis la mise en place d'une véritable mixité urbaine proposant une offre de logements diversifiée (logement social, accession privée, PLS, AFL…) en favorisant ainsi les parcours résidentiels des Meldois les plus modestes.

Cette transformation s'est inscrite à l'échelle de la Ville avec la création d'un éco quartier entre la ZUS et le centre-ville et la mise en place du Plan Marshall sur le cœur historique (OPAH Renouvellement Urbain des centres anciens). A l'échelle de l'agglomération, le territoire continue son développement avec la création du Parc d'Activité du Pays de Meaux qui permettra la création de près de 4.000 emplois, notamment en direction des habitants des quartiers prioritaires (centre commercial les 4 saisons, Institut des Métiers et de l'Artisanat…). Meaux est devenue la première Ville de Seine-et-Marne avec plus de 55.000 habitants. Cet incroyable développement urbain n'a de sens qu'en proposant un projet de territoire équilibré entre les sphères sociales et urbaines. Ce contrat de Ville est partie prenante de ce projet transversal et propose une approche croisée de ces problématiques humaines et urbaines initiées à la fois sur les crédits spécifiques de la Politique de la Ville mais également sur une mobilisation permanente du Droit Commun.

… Et du Droit Commun

La mobilisation du Droit Commun a été formalisée dans le cadre du CUCS expérimental, signé en 2012 à Meaux. Cependant, la Ville n'a pas attendu la mise en place de ce dispositif pour mobiliser le Droit Commun. Plusieurs démarches avaient été expérimentées dès 2005, avec le Contrat Opérationnel pour la Sécurité (COPS cf. Annexes), le Contrat Opréationnel pour l'Emploi (COPE) ou encore avec la Coordination des Acteur Sociaux (CAS) mise en place en 2011 à la demande de Jean-François COPÉ afin d'apporter plus de complémentarité et de transparence dans le « mille-feuille » institutionnel et associatif du champ du social.

Les moyens susceptibles d'être mobilisés dans le cadre du Contrat de Ville correspondent aux missions constituant les cœurs de métiers des différents services de l'État et des collectivités. Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, il a été difficile pour chaque partenaire d'identifier ces moyens dans la mesure où il n'existe généralement pas de paramètre «quartier politique de la ville» permettant d'affecter géographiquement les dépenses. Par ailleurs, il existe des répartitions budgétaires différentes d'un service à l'autre en fonction des échelles d'intervention. L'objet du présent Contrat de Ville est de rendre lisible l'ensemble des moyens publics disponibles et de les flécher sur les actions qui sont retenues au titre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques et opérationnels du contrat.

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

PARTIE I

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Photographie sociale du territoire

La démarche initiée autour du Contrat de Ville 2015-2020 a permis de réaliser dans un premier temps un diagnostic global de la situation du territoire (cf. document annexe). Les élus meldois ont fait le choix de ne pas négliger cette étape cruciale à l'identification des besoins, en abordant tous les piliers inhérents à la loi. Cet important travail a donné lieu à un document complet placé en annexe de ce contrat et a été réalisé en concertation avec les acteurs locaux. Si une photographie sociale du territoire devait être dressée, il conviendrait de dire que Meaux est l'un des territoires les plus pauvres de Seine-et-Marne, voire d'Ile-de France. Certains indicateurs de l'INSEE, attestent de cette situation comparable aux communes les plus sensibles de la Région Parisienne.

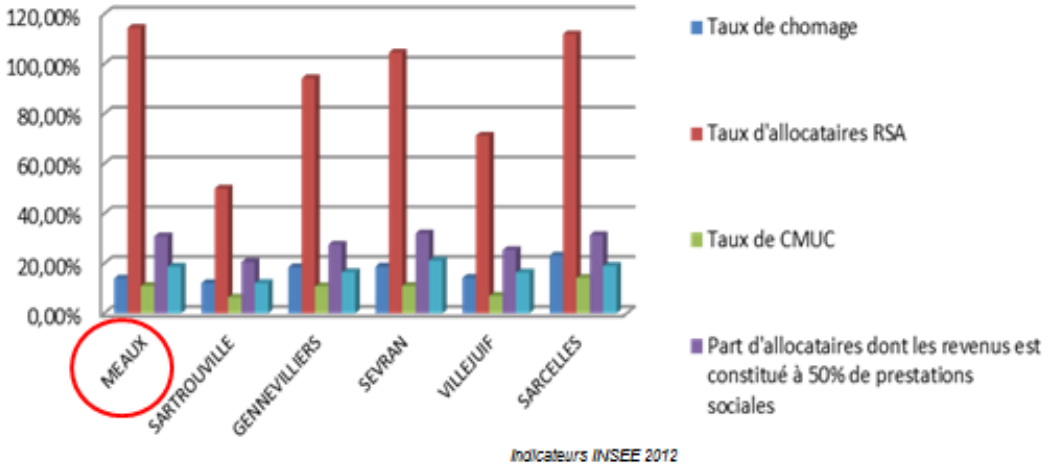

Pour autant, ce territoire et notamment ses quartiers prioritaires, auraient pu être dans une situation bien plus délicate si la Ville, l'Etat et leurs principaux partenaires, n'avaient pas mis en œuvre les précédents dispositifs de la Politique de la Ville et expérimenté certaines actions et autres pratiques de travail novatrices. De plus, ces secteurs comptent de nombreux atouts comme un indice de jeunesse élevé, de nombreux dispositifs d'accompagnement à la population, une vie associative diversifiée, une offre commerciale abondante, des réseaux de transports en commun réguliers, de nombreux équipements de proximité, une offre culturelle riche et variée, ou encore un réel effet positif de la Rénovation Urbaine (mixité urbaine et sociale).

2. Point d'étape du PRU

Les quartiers de la Pierre Collinet et de Beauval, construits dans les années 1960-1970, ont rapidement connu d'important dysfonctionnement. La Pierre Collinet, constituée de tours et de barres, et les caravelles de Beauval formaient un secteur fortement déstructuré, l'habitat et la cadre de vie y étant de plus en plus dégradé.

En conséquence, ces quartiers ont fait l'objet de dispositifs successifs de Politique de la Ville. Le programme de rénovation urbaine, inscrit dans le prolongement du dispositif GPU-ZFU (1996-

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

2000) et GPV (2000-2004) et mené sur un rythme opérationnel soutenu, a permis de concevoir et d'affiner un projet urbain de grande ampleur et de réaliser un grand nombre d'opérations de restructuration. La ville de Meaux a bénéficié de la signature d'une convention ANRU le 26 octobre 2004 et de plusieurs avenants qui ont permis de poursuivre l'intervention publique sur les quartiers de la Pierre Collinet (devenue par la suite Dunant) et de Beauval.

Le projet pour lequel Meaux a été sélectionné par l'ANRU consiste en la démolition des caravelles du quartier Beauval, celle des barres et tours du quartier de l'ex Pierre-Collinet (devenu Dunant) et prochainement celle des tours Auvergne et Artois, soit 1 638 logements.

Historique de la convention signée avec l'ANRU :

- Convention initiale (2004/2008) : 26 octobre 2004.
- Avenant n°1 dans le cadre du Plan de relance (2004/2008) : 13 mai 2009
- Avenant n°2 des 3 Tours GHI (2004/2013) : 23 juillet 2009
- Avenant n° 3 sur les tours Auvergne et Artois (2004/2018): 22 juin 2012
- Avenant de clôture (2004/2018): 19 mars 2014

- Montant total du projet : 270 millions d'euros
- Montant de la participation de l'ANRU : 68,6 millions d'euros
- Montant de la participation Ville : 27 millions d'euros

Pour rappel, au total environ 2 300 logements auront été démolis en comptant les démolitions dans le cadre du GPV (1999-2003) et antérieures.

En lieu et place de ces démolitions, est reconstruit un habitat diversifié à échelle humaine : location libre et sociale, accession privée et sociale, en appliquant progressivement les nouvelles normes de qualité environnementale dans l'habitat.

Aujourd'hui, le programme de rénovation urbaine en voie d'achèvement avec les dernières livraisons de logements sociaux programmés d'ici fin 2019. Les investissements réalisés sur ces quartiers ont fait émerger une nouvelle image du secteur. La mise en œuvre du projet d'ensemble concerne simultanément l'habitat (démolitions / reconstructions), les équipements et les aménagements publics, et ce sur l'ensemble des sites d'intervention. Cependant le quartier de Beauval est aujourd'hui coupé en deux avec la partie sud de l'avenue du 18 juin restructurée par l'effet PRU (démolitions, reconstructions d'un habitat à taille humaine, requalification des espaces publics, création d'équipements publics…) et une partie nord de cette avenue restée à l'état initial avec des tripodes toujours présents et générant des problèmes au quotidien (délinquance, difficultés de gestion, insatisfaction des locataires…).

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

3. Les chiffres clés du CUCS et analyse critique

Au-delà du diagnostic global de territoire placé en annexe de ce présent contrat, il semblait important d'intégrer dans le Contrat de Ville de Meaux, un bilan du précédent contrat, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, dit « CUCS ».

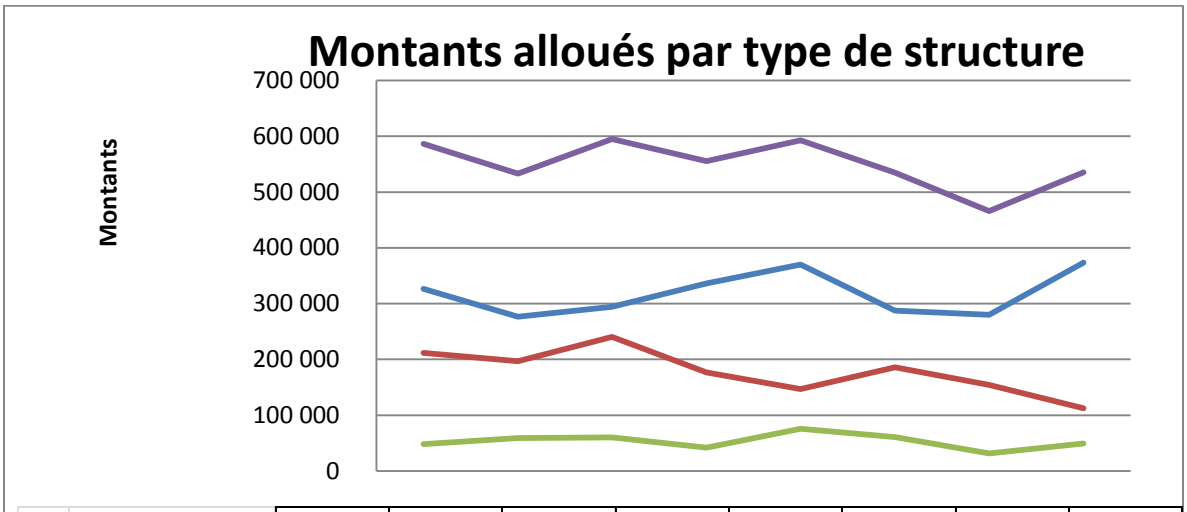

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Association	326 700 €	276 500 €	294 200 €	336 200 €	370 160 €	287 529 €	280 000 €	373 616 €
Ville	211 850 €	197 000 €	240 600 €	177 000 €	146 800 €	186 180 €	154 500 €	112 500 €
Education Nationale	48 000 €	59 300 €	60 400 €	42 000 €	75 500 €	61 101 €	31 500 €	49 450 €
total	586 550 €	532 800 €	595 200 €	555 200 €	592 460 €	534 810 €	466 000 €	535 566 €

Le CUCS a été mis en œuvre de 2007 à 2014, soit durant 8 années consécutives. 4,4 millions d'euros ont été débloqués par l'Etat pendant ces années, soit une moyenne de 550 448€ par an. Les 4, 4 millions d'euros ont été répartis selon 3 types d'opérateurs :

- Les associations, principaux bénéficiaires de cette enveloppe avec 2,54 millions d'euros débloqués par l'Etat sur 8 ans
- La ville avec 1,42 million d'euros
- Et l'Education Nationale avec 427 000 d'euros

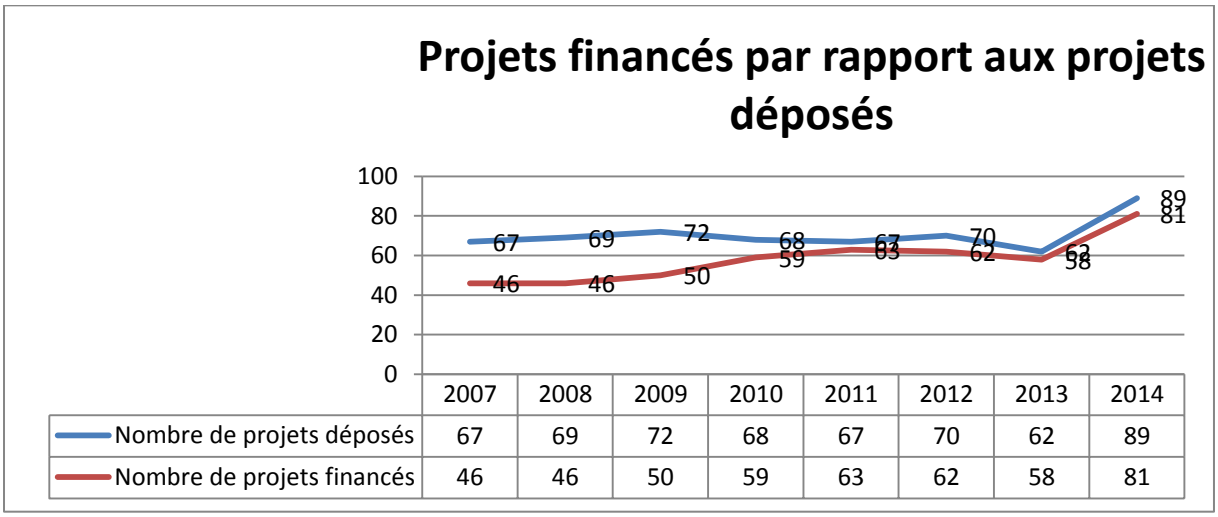

Mais ces montants versés par l'Etat l'ont été sur la base de projets retenus. Chaque programmation annuelle du CUCS se réalisait sur la base d'un appel à projet libre. On remarque que lors du lancement du CUCS en 2007, près d'un quart des projets déposés n'était pas retenu. Cette sélection

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

s'est considérablement estompée dans le temps notamment grâce au travail de pré-instruction mené par la Direction de l'Action Sociale de la Mairie de Meaux avec le Délégué du Préfet, mais aussi, grâce aux précisions des appels à projets raccrochées à des grandes orientations annuelles fixées par le Préfet.

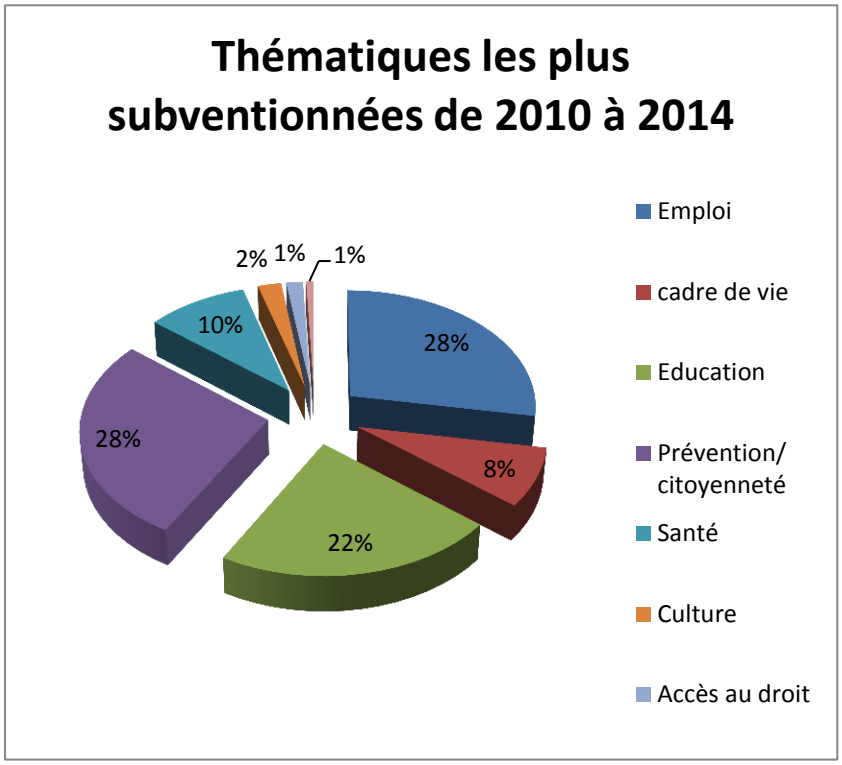

Enfin, lorsque l'on zoome sur les 5 dernières années d'exercice du CUCS, on s'aperçoit que les projets financés par l'Etat concernaient principalement l'emploi, la citoyenneté et l'Education. Ce constat traduit la logique de « cases » initiée dans le cadre du CUCS qui pouvait parfois mette en avant des décalages entre des grandes orientations nationales et les besoins identifiés sur le territoire. Dans ce contexte, et afin de préparer la mise en place des Contrats de Ville nouvelle génération, il semblait pertinent de proposer une lecture critique du CUCS en pointant les lacunes de l'ancienne contractualisation :

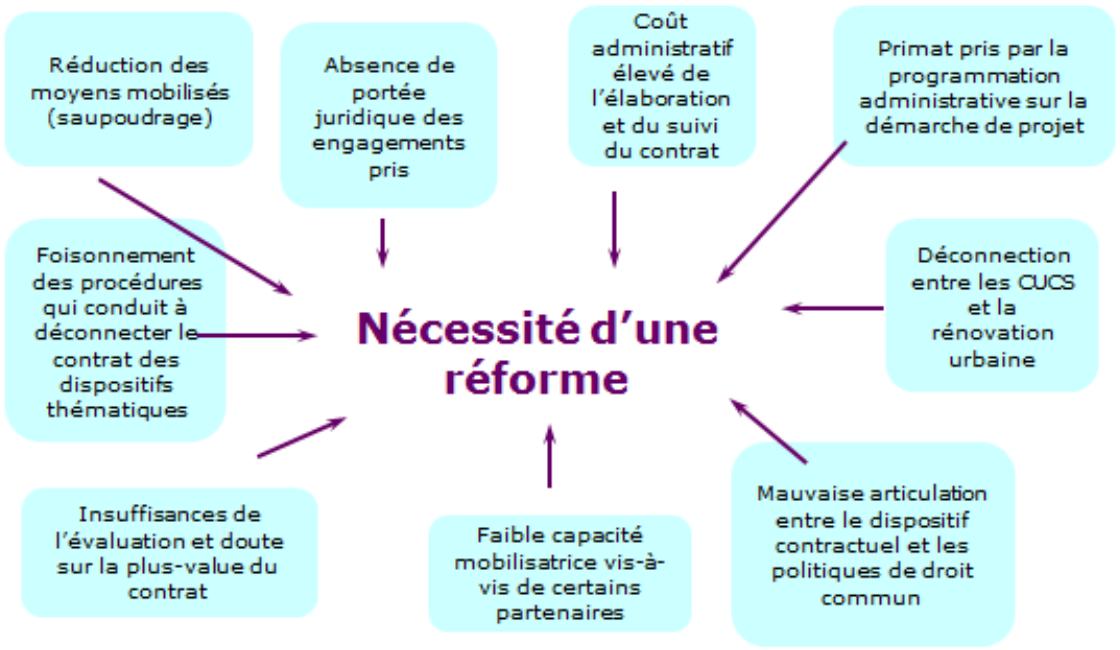

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

PARTIE II

PRESENTATION
DU CONTRAT DE VILLE
DE MEAUX

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

II. PRESENTATION DU CONTRAT DE VILLE DE MEAUX

1. Cadre législatif

La Politique de la Ville est désormais encadrée par la loi n° 2014-173 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée et unique, axée sur la concentration urbaine de grande pauvreté, la loi vise à optimiser les moyens publics mobilisés sur les territoires urbains les plus en difficulté.

Elle réaffirme les principes structurants de la Politique de la Ville que sont le partenariat entre l'État et les collectivités locales, ainsi que la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun dont la territorialisation doit être renforcée. Elle favorise notamment une meilleure articulation entre les dimensions urbaines, sociales et économiques de cette politique et reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville.

Les Contrats de Ville en constituent le cadre d'action. Ils sont conclus à l'échelle intercommunale sur la base d'un projet de territoire. Les signataires du Contrat de Ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre en priorité, les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés à l'article 1er de la loi.

La circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des Contrats de Ville nouvelle génération précise les principes de cette nouvelle étape de la Politique de la Ville :

• la **notion de quartiers prioritaires**, qui seuls bénéficieront des crédits spécifiques de la Politique de la Ville, après avoir mobilisé en premier lieu les crédits de droit commun,

• une **politique de cohésion urbaine** qui traite de façon concomitante les actions en faveur des habitants et les interventions sur le bâti en mobilisant d'abord les moyens des politiques de droit commun, pour transformer le cadre de vie, faire bénéficier les quartiers prioritaires des dynamiques des agglomérations et favoriser les mobilités ;

• enfin, **des habitants qui devront être acteurs** à part entière dans la mise en œuvre des Contrats de Ville et qui devront être associés à tous les dispositifs d'action sociale et projets de renouvellement urbain. Des conseils citoyens seront ainsi créés dans les quartiers prioritaires afin de garantir la représentation des habitants dans les instances du contrat et de constituer un espace ouvert aux initiatives à partir des besoins des habitants.

La circulaire définit également les enjeux des futurs contrats de ville à partir de trois piliers décrits ci-dessous. A Meaux, le Contrat de Ville a vu se rajouter, en concertation entre les élus locaux et les services de l'Etat, un quatrième pilier, suite aux tragiques attentats survenus en janvier 2015 à Paris et en Ile-de-France:

1/ **un pilier « cohésion sociale ».** Le contrat de ville devra prévoir les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire ; il assurera un investissement supplémentaire des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation ou la santé. Une attention particulière sera apportée aux familles monoparentales dont le taux de pauvreté est particulièrement préoccupant.

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

2/ **un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »,** avec pour objectif une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires, en particulier de ceux qui résident dans le logement social : les contrats de ville programmeront les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Enfin, dans les territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain, les contrats détermineront les objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale.

3/ **un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »,** avec pour objectif une réduction de moitié sur la durée du contrat de ville des écarts de taux d'emploi, en particulier au bénéfice des jeunes.

4/ **un pilier consacré aux valeurs de la République et à la citoyenneté**. Ce dernier a été particulièrement soutenu suite aux attentats de janvier dernier car les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV/ZUS) restent des secteurs vulnérables.

Enfin, en **matière de renouvellement urbain**, un nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU 2) couvrant la période 2015-2024 a été lancé, programme s'inscrivant dans le cadre fixé par le Contrat de Ville et qui permettra d'apporter une réponse aux enjeux urbains des quartiers prioritaires. Il vise en priorité les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. A Meaux, le Contrat de Ville 2015- 2020 s'articulera parfaitement avec le NPNRU 2 en faisant de son volet cadre de vie, renouvellement urbain, la seconde étape de son PRU.

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

2. Nouvelle géographie prioritaire

La loi 2014-173 du 21 févier 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine porte également sur une redéfinition des quartiers retenus afin de traiter en priorité les concentrations de grande pauvreté urbaine. Cette **nouvelle géographie prioritaire** de base sur une technique dite du carroyage, sont retenus comme quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, les secteurs urbains qui font apparaître que sur des zones de 200 mètres sur 200 mètres, plus de 50% de la population bénéficie d'un revenu inférieur à 60% du revenu médian de l'agglomération à laquelle il se rattache.

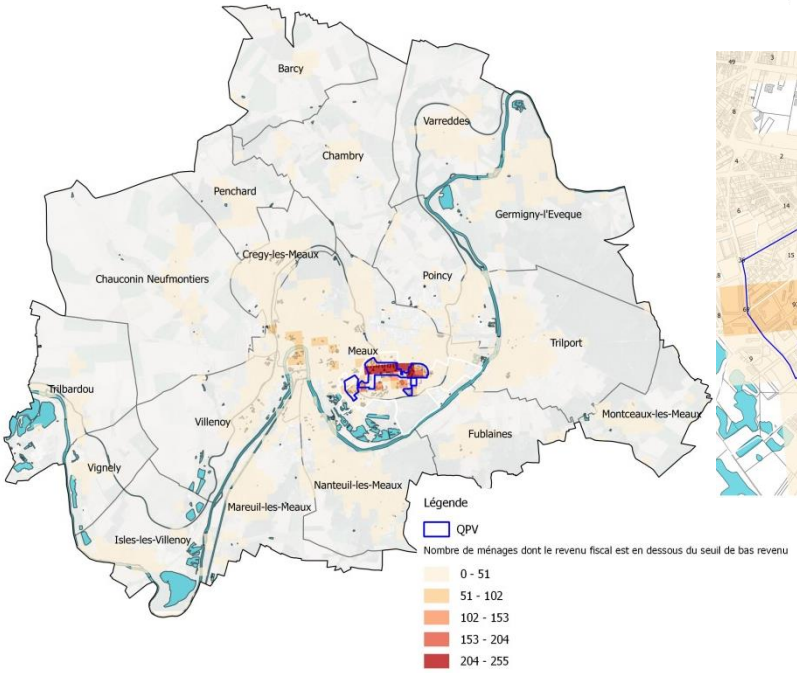

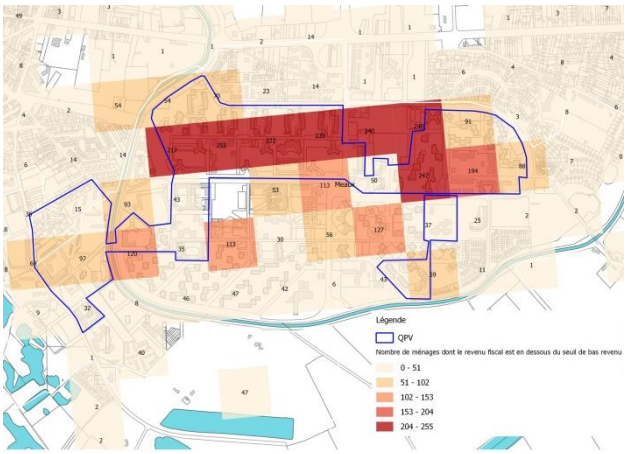

Dans l'agglomération du Pays de Meaux, le nombre de ménages dont le revenu fiscal est en dessous du seuil de bas revenu est concentré sur les quartiers Beauval et Dunant de la Ville centre. La méthode de carroyage met en avant une nouvelle géographie prioritaire focalisée en grande partie sur le quartier de Beauval, notamment sur le secteur A, qui concentre 5 des 7 tripodes restantes. Cette situation **focalise la nouvelle géographie prioritaire exclusivement sur la Ville-Centre** alors même que la gouvernance du dispositif est désormais appliquée à l'échelle intercommunale. Par ailleurs, ce nouveau Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) est en matière de superficie, deux fois moins important que la précédente ZUS (cf. carte et liste en annexe). Le nombre d'habitants concerné par cette nouvelle géographie prioritaire est de 16 070 sur les 22 243 meldois concernés antérieurement. Cette diminution atteste des effets positifs du PRU dont l'action reste à poursuivre.

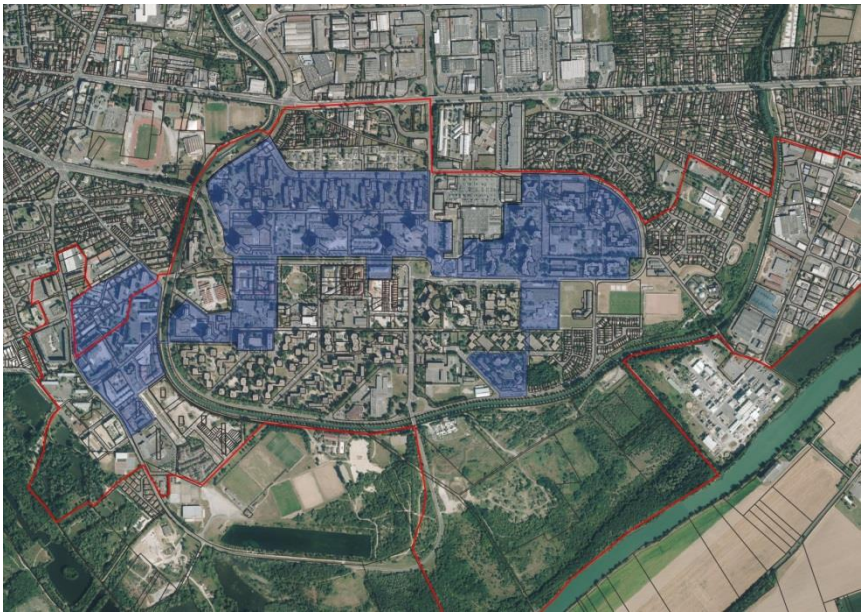

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

3. Gouvernance et pilotage

La gouvernance proposée pour le Contrat de Ville de Meaux 2015/2020 s'inscrit dans une démarche partenariale et interinstitutionnelle structurée et dynamique. La mise en place d'une gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées. En effet, par le biais de cette gouvernance, les partenaires vont se doter d'un ensemble de règles à respecter afin d'assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre du Contrat de Ville. La gouvernance pensée et validée lors du comité de pilotage de lancement du 2 mars 2015, s'est structurée en 3 niveaux distincts mais complémentaires.

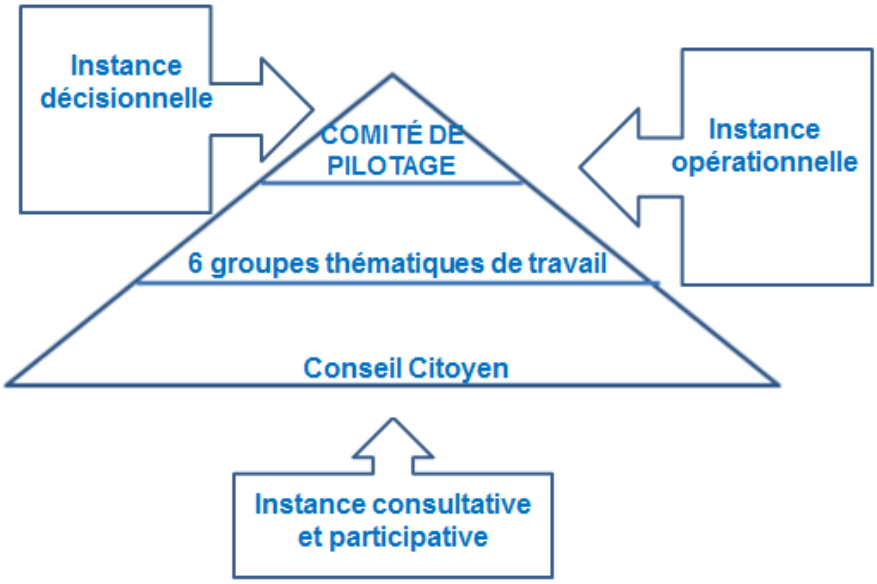

Tout d'abord, un **comité de pilotage** stratégique placé sous la co-animation du Préfet de Seine-et-Marne et du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, associant la Mairie de Meaux, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'agglomération du Pays de Meaux, le Parquet, la CAF, la Caisse des Dépôts, les partenaires de l'emploi et les chambres consulaires ainsi que les bailleurs sociaux. Cette instance décisionnelle a pour missions de :

- définir les grandes orientations stratégiques,
- piloter la gestion opérationnelle sur l'avancement des travaux,
- s'assurer que les objectifs soient atteints
- procéder à son évaluation et à d'éventuels réajustements,
- valider les actions qui pourront en découler et s'assurer de leur effective mise en œuvre.

Il est proposé d'organiser une à deux réunions par an.

Ensuite, **six groupes thématiques de travail** composés des différents partenaires institutionnels et associatifs ayant participé à la rédaction de ce Contrat de Ville 2015-2020. Ces groupes constituent l'arborescence du Contrat de Ville de Meaux : Réussite Educative, Solidarité, Santé, Cadre de Vie/Renouvellement Urbain ; Insertion/Emploi, Développement Economique et Citoyenneté et valeurs de la République. Chacun de ces groupes a pour mission le suivi des actions relevant de son champ de compétences et de s'assurer de :

- l'appréciation des acteurs quant aux modalités de mise en œuvre des actions et des résultats obtenus,

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

- l'évolution de la pertinence des objectifs fixés par le contrat,
- le suivi et l'analyse des indicateurs d'évaluation des actions,
- les propositions d'évolution en faveur des habitants,
- la préparation du Comité de Pilotage.

Enfin, le **Conseil Citoyen**, véritable instance consultative et participative du Contrat de Ville, a été installé à Meaux le 11 février 2015. Il est composé de deux collèges, celui des habitants et celui des associations et acteurs locaux du QPV.

Les membres du collège habitants ont été désignés par tirage au sort. Leur mandat se terminera en même temps que le Contrat de Ville (2020) et leurs missions sont les suivantes :
1. Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels
2. Proposer un espace favorisant la co-construction des Contrats de Ville
3. Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes

La constitution de conseils citoyens dans le cadre de l'élaboration des Contrats de Ville doit rendre possible une réflexion collective sur les problématiques rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires. Ces habitants, regroupés au sein du Conseil sont invités à rechercher collectivement les moyens permettant d'améliorer la situation de leur quartier.
Pour fonctionner de manière indépendante comme le prévoit la loi, le Conseil Citoyen a été rattaché à la Régie du Pays de Meaux. Ce montage par cet acteur incontournable du développement social meldois semblait légitime car la Régie du Pays de Meaux pilote déjà le dispositif Adultes Relais composé de 6 membres. Dès son installation le 11 février 2015, ses membres ont pu participer à toutes les étapes d'élaboration du Contrat (groupes thématiques, comité de pilotage, signature…). Ils ont également pu construire eux-mêmes leurs outils de fonctionnement (règlement notamment). Ils seront également amenés à porter eux-mêmes certaines actions et à participer aux différentes instances du Contrat de Ville jusqu'en 2020. Des locaux leurs seront également mis à disposition à leur demande.

Pour mener à bien cette gouvernance, le Chef de projet Politique de la Ville ainsi que le Délégué du Préfet seront les chevilles ouvrières de cette organisation. Leur duo permettra ainsi des interventions concertées et coordonnées équitablement réparties selon leurs domaines de compétences. Enfin, cette gouvernance permettra de positionner le Contrat de Ville comme un outil de consolidation de la cohésion sociale sur le territoire, en coordonnant l'ensemble des dispositifs contractuels amorcés dans le cadre de la Politique de la Ville comme dans le droit commun.

stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

4. Méthode de travail

Le Contrat de Ville 2015-2020 de Meaux traite dans un même cadre, de multiples enjeux de développement social, économique et urbain. Il est élaboré à partir du projet de territoire. Le principe de co-élaboration avec des habitants, dans le cadre des conseils citoyens notamment, est une volonté forte des élus, inspirée par la loi. Aussi, toute l'élaboration du contrat s'est déroulée dans une véritable dynamique participative ou chaque acteur a pu s'exprimer sur son approche du sujet traité. Des documents préparatoires ont été réalisés pour chaque séance de travail.

Le diagnostic global partagé a été la première étape du processus d'élaboration du nouveau Contrat de Ville. Il a été conçu en appui sur les 4 piliers de la Politique de la Ville :
· la cohésion sociale
· le cadre de vie et le renouvellement urbain
· le développement économique et l'emploi
· les valeurs de la république et la citoyenneté

Il se compose en réalité de 6 diagnostics thématiques renvoyant à chaque groupe de travail mis en place dans le cadre de la gouvernance du dispositif. Il a permis un arrêt sur image des actions mises en place sur le territoire et de mettre en exergue les points forts et les faiblesses en matière d'éducation, de solidarité, de santé, de cadre de vie, de renouvellement urbain, d'emploi, de développement économique, et de citoyenneté. A la suite de ces constats, des grandes orientations d'intervention ont été définies ainsi que leurs déclinaisons opérationnelles qui ont servi de socle dans la convention cadre. Compte tenu de l'important travail réalisé par l'ensemble des acteurs, ce diagnostic a été placé en annexe de la convention cadre.

La convention cadre propose une évaluation du précédent contrat (CUCS). Elle présente la structuration du nouveau contrat (dont la gouvernance) ainsi que les grandes orientations du diagnostic global partagé au regard des 4 piliers et de la nouvelle géographie prioritaire. Enfin, elle valorise les engagements des partenaires et fixe les modalités d'évaluation.

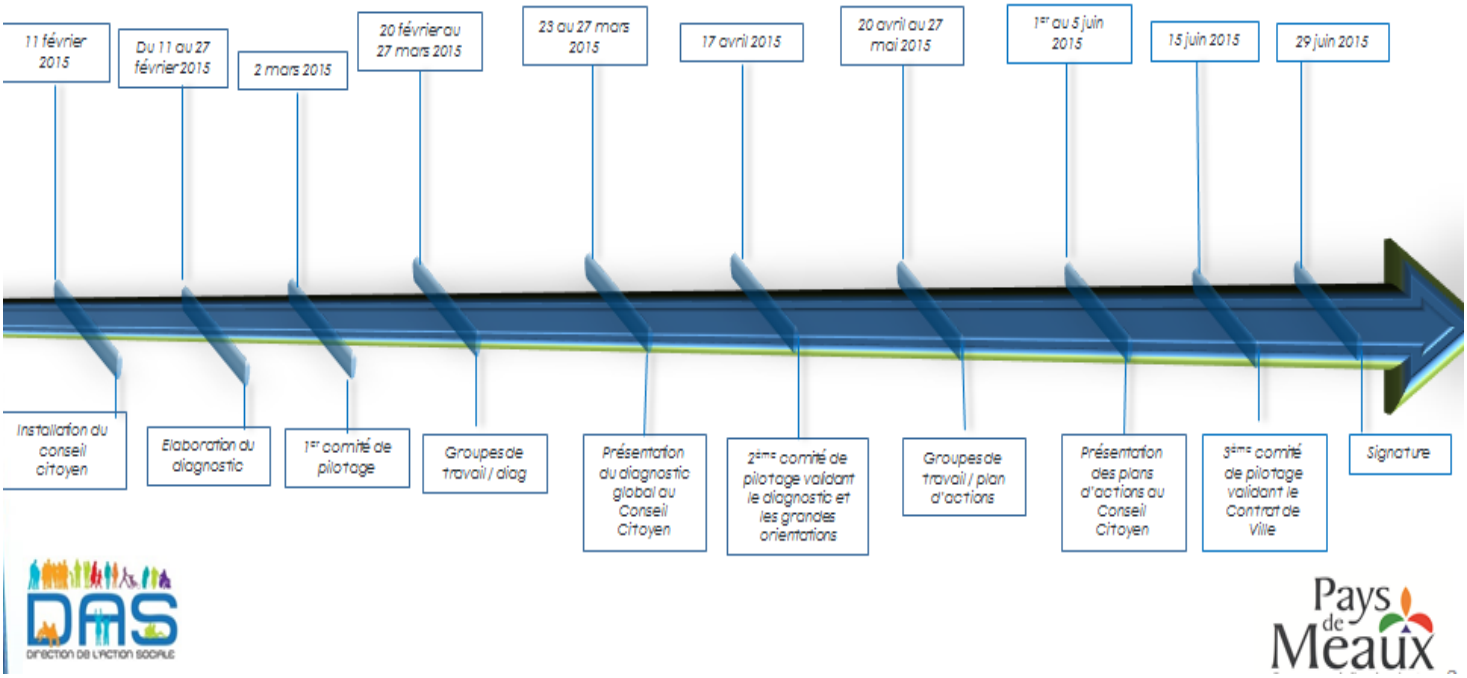

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

PARTIE III

PILIER COHESION SOCIALE

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

III. PILIER COHESION SOCIALE

1. Mesures en matière d'Education, de Parentalité et de Réussite Educative

a. Grandes orientations stratégiques

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
1	**Favoriser la Réussite Educative**	Proposer un nouveau projet de Réussie Educative sur 5 ans qui soit articulé avec le Contrat de Ville	- *Formaliser un nouveau projet RE adossé sur la temporalité du Contrat de Ville.*
		Développer une offre performante en matière d'accompagnement à la scolarité	- *Etendre l'activité de Métis sur d'autres secteurs (quartier B, Dunant…)* - *Création d'une charte d'engagement*
		Encourager les parcours de Réussite	- *Impliquer les acteurs locaux dans l'organisation du prix d'excellence.*
			- *Accroître le nombre de logements mis à disposition par l'ADEF sur Paris* - *Mettre en œuvre une action de type les « ambassadeurs » qui soit moteur de réussite*

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
2	**Soutenir les initiatives en matière de Parentalité**	Accompagner et responsabiliser les parents dans leur rôle éducatif	- *Favoriser les rappels à l'ordre du Maire* - *Mettre en place des ateliers spécifiques et des passerelles entre les lieux existants*
		Susciter la participation des parents et des familles aux actions collectives	- *Maintenir l'activité des prestataires assurant une mission de soutien à la fonction parentale*
		Renforcer les actions d'accès aux droits qui entretiennent les liens intra familiaux	- *Développer les formations entre les centres sociaux (référents familles, écrivains publics) et la MJD*

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
3	**Dynamiser la Coordination des Acteurs Educatifs**	Favoriser l'adhésion des acteurs éducatifs et des familles au sein d'une même instance	- *Redynamiser l'instance REAAP en y associant des parents et des professionnels*
		Renforcer les initiatives partenariales afin d'améliorer le climat scolaire	- *Développer les coopérations avec les adultes relais* - *Toutes actions visant l'accueil et l'intégration des enseignants*
		Utiliser la Coordination des Acteurs Sociaux pour développer les coopérations	- *Créer un grand évènement autour de la famille*

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
4	**Proposer une offre de loisirs diversifiés après l'école**	Educatifs	- *Actions MJC* - *Métis*
		Culturels	- *Dynamic Jeunes…* - *La tour noire*
		Sportifs	- *ADOM : les orphelins de 16h30* - *Multi sports (VDM)*

b. Résultats attendus

- Amélioration des résultats de l'enfant (scolaire, comportemental, social…),
- Renforcement des relations : parents/enfants/écoles,
- Meilleure connaissance de l'offre de services existante,
- Promouvoir l'équilibre de l'enfant.

c. Partenaires mobilisés

Éducation Nationale, Services municipaux de la Ville de Meaux, Caisse d'Allocations Familiales, État, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Collectivité (Région et Département), Associations, Centres Sociaux, Centre Communal d'Action Social (CCAS/ Réussite Educative), Maison des jeunes et de la Culture (MJC)…

2. Mesures en matière de Solidarité

a. Grandes orientations stratégiques

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
1	**Soutenir l'action des associations**	Repositionner les locaux des associations caritatives et réfléchir à la création d'une Maison des Associations	- *Déménagement des restaurants du Cœur et du Relais en 2015/2016* - *Accompagnement de la Croix Rouge dans ses nouvelles implantations de distribution alimentaire en 2016* - *Lancement d'une étude dans le cadre du PRU pour la création d'une Maison des Associations 2016/2017*
	Soutenir l'action des associations caritatives	Développer les coopérations dans le cadre de la Coordination des Acteurs Sociaux (mobilisation du Droit Commun)	*Intégration des chiffres de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) dans l'Observatoire des Politiques Sociales (veille stratégique)*

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
2	**Accorder une attention privilégiée en direction des séniors précarisés**	Mettre en place les outils d'accompagnement des séniors les plus précarisés	- *Accompagner la mise en place par le Département d'un CLIC sur le territoire de la MDS de Meaux dont l'ouverture est fixée au mois de novembre 2015*
		Lutter contre l'isolement	- *Développer les coopérations avec la MAIA (dispositif départemental)* - *Retravailler l'offre de services en direction des séniors du QPV*
		Orienter le public des quartiers sur la halte Détente Répit Alzheimer (HDRA)	- *Mieux communiquer sur l'offre de la HDRA*

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
3	**Développer les outils de prévention en direction des familles**	Maintenir les commissions préventives d'impayés locatifs et petite enfance	- *Articulation de ces instances avec les commissions existantes*
		Maintenir les commissions préventives d'impayés locatifs et petite enfance	- *Articulation de ces instances avec les commissions existantes*

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
4	**Accompagner les situations repérées des grands exclus en refus d'aide et occupant l'espace public.**	Proposer la création d'une instance opérationnelle	**2.** *Expérimentation d'une cellule grands marginaux co-pilotée par la DAS et la Psychiatrie de Meaux*

b. Résultats attendus

- Harmonisation de l'offre de service caritative sur le territoire et création d'un pôle solidarité,
- Amélioration des outils de suivi stratégique de l'évolution de la situation sociale,
- Augmentation des actions d'accompagnement des séniors précarisés,
- Développement des outils de prévention en direction des familles,
- Solutionner les situations des grands marginaux présentant un vide juridique.

c. Partenaires mobilisés

Département via la MDS, Services municipaux de la Ville de Meaux, État, Parquet de Justice, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Associations, Centres Sociaux, Centre Communal d'Action Social (CCAS)…

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

3. Mesures en matière de Santé

a. *Grandes orientations stratégiques*

N°	*GRANDES ORIENTATIONS*	*DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE*	*PROPOSITION D'ACTIONS*
1	**Intensifier la coordination des acteurs Santé**	Positionner l'ASV comme la plateforme de coordination des acteurs santé	- *Réunions régulières (une par trimestre)* - *Étendre le partenariat (notamment avec des professionnels de santé)*
		Maintenir l'espace santé comme le guichet unique d'information santé	- *Communication des actions Santé aux différents partenaires* - *Création d'une newsletter éditée par l'Espace Santé* - *Rendez-vous thématiques au sein de la structure*

N°	*GRANDES ORIENTATIONS*	*DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE*	*PROPOSITION D'ACTIONS*
2	**Développer les actions de prévention Santé**	Poursuivre les dépistages des Cancers	- *Actions de prévention dans les Centres Sociaux Municipaux* - *Actions de sensibilisation grand public (Mars bleu, Ruban de l'espoir…)* - *Prospecter sur les sites potentiels pouvant accueillir le projet « Maison des patients » de l'AVACS*
		Poursuivre les actions d'éducation à la santé dès le plus jeune âge	- *- Renouvellement des interventions de la chargée de missions de l'espace santé au sein des écoles maternelles* - *- Développer des actions à destination des enfants du primaire (par exemple : don du sang, semaine du goût…)*
		Lutter contre les conduites à risques et les addictions	- *Présence des partenaires durant les Forums (Action Sociale, Santé)* - *Actions de sensibilisation au sein des structures jeunesses, collèges, lycées et autres équipements de proximité (IST et dépistages, grossesses non désirées, vaccinations, etc…)*
		Agir sur la santé mentale des meldois les plus vulnérables	- *Cellule de veille psychologique*

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
3	**Structurer l'offre de service de la Maison du Diabète et de l'Obésité**	Assurer une gestion associative de la Maison du Diabète et de l'Obésité	- *Mise en place d'un projet de fonctionnement* - *Mise en place de conventions d'objectifs et de moyens entre les différents partenaires* - *Ouverture de la structure le 22 mai 2015*
		Favoriser les coopérations entre la Maison du Diabète et de l'Obésité et les partenaires locaux	- *Permanences de médecins-diabétologues du Centre Hospitalier de Meaux* - *Permanences du médecin du sport (OMS)* - *Relais de l'information CSM et AMAD*

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
4	**Lutter contre la désertification médicale**	Favoriser la création de Maisons de santé et regroupement de médecins	- *Ouverture du Pôle Médical 2ème trimestre 2016* - *Accompagnement de dentistes pour s'installer à Meaux* - *Sensibilisation des promoteurs par l'Urbanisme à la mise en place de Cabinets Médicaux privés*
		Mettre en place des partenariats entre les facultés de médecine et la Ville	- *Recrutement d'une chargée de mission Santé* - *Présence dans les Forums au sein des universités*
		Démarcher les territoires franciliens	- *Achats publicitaires* - *Déplacement de la chargée de mission Santé*

b. Résultats attendus

- Augmenter le nombre d'acteurs participants à la politique locale de santé ainsi que le nombre d'actions mises en place dans le cadre de l'Atelier Santé Ville (ASV),
- Atteindre les 1000 passages par an à la Maison du Diabète et de l'Obésité,
- Stopper la baisse de la démographie médicale (25 généralistes à Meaux),
- Rendre opérationnel le pôle médical au 2nd trimestre 2016 et amorcer le partenariat avec les facultés.

c. Partenaires mobilisés

Agence Régionale de Santé, Hôpital, Département via la MDS, Services municipaux de la Ville de Meaux, État, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Associations, Education Nationale (infirmières), Mission Locale, Centres Sociaux, Centre Communal d'Action Social (CCAS), Espace Santé…

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

PARTIE IV

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

i. PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

1. Mesures en matière de Renouvellement Urbain

La démolition-reconstruction des 7 dernières tours du quartier A et C de Beauval, à la suite de la démolition des deux tours Auvergne et Artois en octobre 2015, a pour objectif de parachever définitivement la transformation du grand ensemble de Beauval. Ce projet rejoint l'attente forte des habitants qui, face à la rénovation urbaine accomplie sur le quartier Chenonceau/Colbert, ne veulent pas être les « exclus du PRU » (enquête Meaux Habitat, Forums organisés en 2011).

Toute rupture dans le projet induirait immanquablement un risque de régression pour l'ensemble du PRU (effet frontière, risque de reperdre le terrain gagné…).

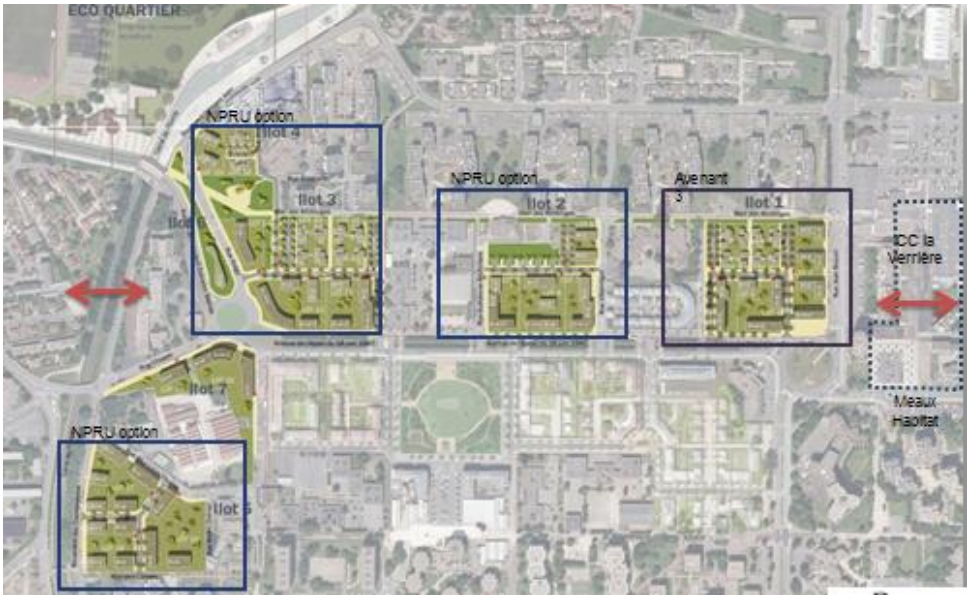

Rappel des arguments en faveur de la démolition des tours :

Les tours présentent, comme les caravelles, un modèle d'habitat révolu à Meaux, producteur de dysfonctionnements multiples, que les habitants subissent aujourd'hui « par défaut ». Pour mémoire, deux tours concentrent une population équivalente à celle d'un village rural de la Communauté d'Agglomération (450 à 500 habitants).

Au plan technique, la réhabilitation, outre son coût très élevé (71 000 € par logement), induirait la perte de grands logements pour desservir tous les étages en ascenseur et buterait sur l'incapacité à organiser correctement l'espace et les fonctions résidentielles au sol. Cela conduirait à bloquer pour plusieurs décennies l'opportunité d'une diversification urbaine et sociale à l'échelle du quartier, alors que celui-ci concentre les ménages les plus pauvres.

Enfin, malgré les investissements réalisés, la gestion de proximité mise en place et les dispositifs multiples de prévention et de sécurité, le secteur des tours connait une forte augmentation des problèmes de dégradation et de délinquance, débordant sur sa périphérie (Centre Commercial la Verrière).

Dans ce contexte, la démolition-reconstruction des 5 tours du quartier A et des 2 tours Camargue et Chambord apparaît comme l'unique réponse durable permettant :

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

- d'intervenir à la source même des dysfonctionnements sociaux et urbains persistants sur le dernier élément du grand ensemble au cœur du Quartier Prioritaire,

- de répondre de manière pérenne aux attentes des habitants des tours, leur démontrant qu'ils sont bien « dans » la dynamique de rénovation urbaine, et non « laissés pour compte ».

Enfin, le NPRU s'inscrira dans la continuité du modèle urbain initié dans le cadre du PRU, afin d'achever la transformation du quartier et l'arrimer durablement au reste du territoire, notamment par le biais de l'éco quartier Foch-Roosevelt, « trait d'union » avec le centre-ville.
Tous ces éléments sont consignés dans le Protocole de préfiguration NPRU placé en annexe.

a. Grandes orientations stratégiques

N°	*GRANDES ORIENTATIONS*	*DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE*	*PROPOSITION D'ACTIONS*
1	**Poursuivre le renouvellement urbain**	Poursuivre la diversification de l'offre de logements sur Beauval	- *Démolition des 7 tours restantes* - *Création de programmes d'habitats à taille humaine et diversifiés*
		Créer des équipements publics répondant aux nouveaux besoins des habitants	- *Maison des Associations* - *Habitats dédiés aux Séniors, à bas loyers* - *Pôle Solidarité*
		Proposer des aménagements d'espaces publics pour renforcer le cadre de vie et favoriser les interactions avec les autres quartiers	- *Square Beaumarchais*

b. Résultats attendus

- Démolition du reste du Grand Ensemble soit 1 190 logements sur une période de 10 ans,
- Reconstitution de l'offre de 1 190 logements sociaux neufs,
- Poursuite de la diversification de l'offre d'habitat et la mixité sociale,
- Evolution des parcours résidentiels des ménages,
- Mise à niveau des équipements de proximité au cœur du quartier : mise à niveau des groupes scolaires, des centres sociaux, des gymnases,
- Renforcement de la mixité fonctionnelle.

c. Partenaires mobilisés

ANRU, CDC, Région, Meaux Habitat et autres bailleurs, promoteurs, Etat, services de la Ville de Meaux et de la CAPM, associations…

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

2. Mesures en matière de Cohésion Sociale et Territoriale

a. *Grandes orientations stratégiques*

N°	*GRANDES ORIENTATIONS*	*DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE*	*PROPOSITION D'ACTIONS*
2	**Favoriser la cohésion sociale et territoriale**	Améliorer l'offre de transports en direction de la gare et des grands pôles d'emplois	- *La ligne forte ZI/Beauval et PAPM*
		Poursuivre l'intégration de la trame verte et bleue au sein des aménagements (maillage, valorisation/Canal de l'Ourcq)	- *Valorisation du Canal de l'Ourcq et interface éco-quartier (ouverture du Canal de l'Ourcq sur les quartiers)* - *Poursuite de la Trame Verte dans les quartiers*
		Développer la gestion urbaine de proximité en proposant un mode de gestion post-PRU	- *Création d'une fresque sur le quartier C* - *Création d'une Maison du Projet*
		Intensifier les partenariats avec les nouvelles copropriétés mises en place sur le QPV et accompagner les habitants à s'approprier leur nouvel environnement de vie et d'habitation, notamment sur les éco-gestes dans les immeubles HQE	- *Création d'un club copropriétés avec les nouvelles et les anciennes* - *Actions environnementales (Agenda 21)*
		Pérenniser et développer les commerces et services de proximité	- *Achèvement du Centre Commercial Colbert* - *Placette commerciale Auvergne/Artois* - *Poursuite de l'amélioration de Centre Commercial La Verrière*

b. *Résultats attendus*

- Désenclavement du quartier de Beauval et développement des interactions avec les autres quartiers de la Ville,
- Des espaces publics vecteurs de lien social et réaffirmant l'orientation développement durable du quartier,
- Baisse du nombre d'incivilités sur les espaces publics et développement du sentiment d'adhésion des habitants à leur Ville,
- Une offre de commerces de proximité répondant à la demande locale et favorisant la mixité sociale.

c. *Partenaires mobilisés*

ANRU, Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Région, Département, Meaux Habitat et autres bailleurs, promoteurs, Etat, services de la Ville de Meaux et de la CAPM, commerçants, associations, chambres consulaires, STIF, Transporteurs, SNCF, Mairie de Paris (canal de l'Ourcq), Agence de l'Eau Seine Normandie, Seine et Marne Environnement, Coriance, Ademe, centres sociaux...

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

3. Mesures en matière de Citoyenneté et valeurs de la République

a. *Grandes orientations stratégiques*

N°	*GRANDES ORIENTATIONS*	*DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE*	*PROPOSITION D'ACTIONS*
1	**Faire vivre les instances participatives existantes dans un impératif de complémentarité**	Encourager et valoriser les actions de tous les habitants en optimisant l'utilisation des équipements publics	- *Diagnostics en marchant* - *Utiliser d'avantage la Caravelle et les autres équipements municipaux comme outils favorisant la mixité sociale*
		Favoriser la participation des jeunes filles et des jeunes femmes	- *Forum bien être* - *Running sur l'espace public* - *Café des filles* - *Actions collectives du CIDFF*
		Susciter la participation des familles et le lien intergénérationnel	- *Antenne quartier B*

N°	*GRANDES ORIENTATIONS*	*DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE*	*PROPOSITION D'ACTIONS*
2	**Développer l'offre de services en matière d'intégration et de solidarité**	Etendre l'action des Ecrivains Publics	- *Annexe CSM Aragon sur le quartier B*
		Renforcer les partenariats avec la MJD et l'aide aux victimes	- *Formation des écrivains publics par la Maison de Justice et du Droit (MJD)* - *Défenseur des droits*
		Combattre l'illettrisme	- *Maintenir l'offre sur le centre social Louise Michel*
		Lutter contre la fracture numérique	- *Renouveler le parc informatique des structures municipales (centres sociaux, jeunesse, séniors…)*

N°	*GRANDES ORIENTATIONS*	*DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE*	*PROPOSITION D'ACTIONS*
3	**Accroître les initiatives en matière d'accompagnement à la transformation urbaine**	Maintenir l'activité des Adultes Relais dans une dynamique de résultats	- *Coopération Régie/ 3F* - *Restructuration des outils de suivi de l'activité des Adultes Relais* - *Former les Adultes Relais*
		Diversifier les publics touchés par les actions de sensibilisation GUP	- *Fresque Quartier C* - *Jardins familiaux* - *Maison du Projet*
		Développer le dialogue entre bailleurs	- *Conseil Citoyen* - *Charte des bailleurs sociaux* - *C'Pil (Commission Préventive des Impayés Préventifs)*

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
4	**Lutter contre l'isolement et le repli sur soi notamment chez les jeunes**	Développer les projets culturels et sportifs	- *Conventions Musée de la Grande Guerre*
		Expérimenter les coopérations internationales et les séjours de rupture à l'étranger	- *Séjour de rupture* - *Envie d'Agir* - *Service Civique* - *Service Volontaire Européen*
		Lutter contre les discriminations en tout genre	- *Favoriser les parcours de réussite*
		Favoriser l'appartenance à une Ville et pas à un quartier	- *Festival de la Cohésion Sociale* - *Plage de Meaux*

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
5	**Favoriser l'intégration sociale des populations immigrées**	Maintenir les ateliers socio linguistiques (ASL).	- *Ateliers dans les 4 Centres sociaux*
		Informer sur le droit des étrangers	- *Permanence de l'association l'APTM à la MJD*

b. Résultats attendus

- Augmentation du nombre de meldois participant aux différentes instances participatives et aux différentes actions collectives,
- Rééducation de la vacance de places dans les ateliers informatiques des centres sociaux,
- Optimisation des modalités de suivi et d'évaluation des Adultes Relais,
- Augmentation du nombre d'actions de sensibilisation GUP mises en place chaque année.

c. Partenaires mobilisés

Services municipaux de la Ville de Meaux et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, État, Tribunal de Grande Instance (TGI), Parquet de Justice, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Département via la MDS, CAF, MJD, Associations, Centres Sociaux, Maison des Jeunes et de la Culture, Régie du Pays de Meaux, Conseil Citoyen…

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

PARTIE V

INSERTION, EMPLOI
ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

V. INSERTION, EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Mesures en matière de Formation

a. Grandes orientations stratégiques

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
1	**Améliorer l'accès du public ZUS à l'offre de formation du territoire**	Continuer le rapprochement entre le monde de l'éducation et de l'entreprise	- *Journée de l'excellence* - *Ateliers de promotion des contrats en alternance et en apprentissage dans les collèges* - *Recrutements dans le cadre des saisons de Meaux* - *Charte entreprises et quartiers*
		Informer et promouvoir le Compte Personnel de Formations	- *Réunions d'informations en direction des acteurs de l'emploi et des demandeurs d'emploi*

N°	GRANDES ORIENTATIONS	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PROPOSITION D'ACTIONS
1	**Améliorer l'accès du public ZUS à l'offre de formation du territoire**	Développer le partenariat avec les chambres consulaires (institut des métiers et de l'artisanat). Ce partenariat se développerait notamment avec la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)	- *Stages de découverte des métiers (jeunes et adultes)*
		Faire bénéficier aux jeunes du QPV, des formations directement liées à des opportunités d'emploi	- *Développer ses atouts pour être recruté* - *Actions de formation préalable à l'embauche*

b. Résultats attendus

- Accès à un premier niveau de qualification,
- Diversification et augmentation des offres de stage,
- Augmentation du nombre de collaborations entre les collèges/lycée et les entreprises locales.

c. Partenaires mobilisés

Maison de l'Emploi, Mission Locale, Pôle Emploi, Services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, Education Nationale, DIRECCT IDF, UT 77, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Entreprises, Région, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Conseil Citoyen…

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

2. Mesures en matière d'Insertion et d'Accès à l'Emploi

a. *Grandes orientations stratégiques*

N°	*GRANDES ORIENTATIONS*	*DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE*	*PROPOSITION D'ACTIONS*
2	**Développer et renforcer les dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi**	Mobiliser davantage les mesures d'aide à l'emploi (alternance, emploi aidés…)	- *Plan d'actions pour mobiliser d'avantage le CIE starter et autres*
		Flécher et développer les outils de retour et de freins à l'emploi (SIAE, clause d'insertion, parrainage…)	- *Remise à niveau sur les savoirs de base (illettrisme)* - *Identifier et lever les freins périphériques à l'emploi (Horizon)* - *Formation aux bénéficiaires de la clause d'insertion* - *Atelier collectif pour lutter contre la fracture numérique*

N°	*GRANDES ORIENTATIONS*	*DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE*	*PROPOSITION D'ACTIONS*
2	**Développer et renforcer les dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi**	Maintenir l'accompagnement individualisé des structures de l'emploi	- *Défi 40* - *Mobilité Européenne* - *Meaux bilité (PP2C)* - *Consolidation et développement de l'accompagnement des publics ZUS/QPV*
		Renforcer la mutualisation et l'évaluation de l'offre de services globale afin de d'optimiser les outils à destination du public	- *Accompagnement renforcé* - *Plan d'actions Pôle Emploi : accompagnement intensif des jeunes du QPV*

b. *Résultats attendus*

- Acquisition des compétences de savoir être et des compétences professionnelles,
- Maintien du nombre de chantiers d'insertion,
- Augmentation du nombre d'actions de lutte contre l'illettrisme.

c. *Partenaires mobilisés*

Maison de l'Emploi, Mission Locale, Pôle Emploi, SIAE, Centres sociaux Municipaux, Services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, DIRECCT IDF, UT 77, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Entreprises, Région, Département via la MDS et ses associations partenaires Initiatives 77, la CARED…), Conseil Citoyen…

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

3. Mesures en matière de Développement Economique

a. Grandes orientations stratégiques

N°	*GRANDES ORIENTATIONS*	*DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE*	*PROPOSITION D'ACTIONS*
3	**Favoriser le développement économique local**	Faciliter et accompagner l'installation d'entreprises sur le territoire	- *Club entrepreneurs/ liens QPV (CCJE77 ou CEZAM)* - *Offre de service de Pôle Emploi à destination des entreprises, mobilisée par les conseillers à dominante entreprise*
		Renforcer l'accompagnement des habitants du QPV à la création, à la reprise et au développement d'entreprises	- *CitésLab* - *Information, conseil, accompagnement par la Chambre de Métier et de l'Artisanat* - *Offre de services Pôle Emploi aux porteurs de projet de création d'entreprise*

N°	*GRANDES ORIENTATIONS*	*DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE*	*PROPOSITION D'ACTIONS*
3	**Favoriser le développement économique local**	Développer l'activité des SIAE permettant la création d'activité	*d. Plateforme de mutualisation des SIAE (en cours de réflexion)*
		Diversifier l'activité commerciale et de service au sein des quartiers	*e. Prospection d'enseignes pour ré investir les friches commerciales à proximité du quartier (Pôle Est)*

N°	*GRANDES ORIENTATIONS*	*DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE*	*PROPOSITION D'ACTIONS*
3	**Favoriser le développement économique local**	Flécher le développement des activités services à la personne en ZFU, pour améliorer l'employabilité des habitants du QPV (cf. pacte)	*f. Actions d'information et de sensibilisation* *g. Mise en place d'une plateforme de service sà la personne* *h. Vulgarisation du dispositif ZFU auprès des entreprises*
		Elaboration d'une stratégie locale en faveur du QPV	*i. Pacte…*

b. Résultats attendus

- Des emplois pour les habitants du QPV, dans le cadre du Parc d'Activité du Pays de Meaux,
- Augmentation du nombre d'implantations et de maintien de nouveaux commerces,
- Augmentation du nombre de créateurs d'entreprises issus du QPV.

c. Partenaires mobilisés

Services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, DIRECCT IDF, UT 77, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Entreprises, Région, Département, Caisse des Dépôts, Conseil Citoyen…

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

PARTIE IV

ACTEURS DE LA DEMARCHE

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

VI. ACTEURS DE LA DEMARCHE

1. Les signataires

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que les Contrats de Ville sont signés a minima par le Préfet, le Président de l'intercommunalité, le Maire, le président du Conseil Départemental et le Président du Conseil Régional.

Elle invite par ailleurs très fortement à élargir le nombre des signataires des contrats de Ville à l'ensemble des acteurs publics locaux intéressés par le développement des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Concernant le Contrat de Ville de Meaux, les signataires du contrat sont détaillés ci-après. Les acteurs mobilisés sont à l'image du partenariat local : diversifiés et complémentaires : collectivité locales et territoriales, services de l'Etat, chambres consulaires, bailleurs sociaux…

D'autre part, un nombre important d'institutions et de structures qui ont participé à la phase de préparation du contrat ont aussi manifesté leur intérêt d'être partie prenante du dispositif.

2. Engagements des partenaires

L'ensemble des partenaires signataires s'accorde à convenir que :

« Le Contrat de Ville de Meaux définit les engagements des nombreux partenaires impliqués dans cette démarche ainsi que l'organisation de la gouvernance du dispositif. Cette implication s'est réalisée en concertation et en transversalité avec les nombreux partenaires investis en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local. Les signataires s'engagent à participer activement à sa mise en œuvre dans le cadre de leurs champs de compétence et de leur stratégie d'intervention respective, à coordonner leur action en faveur des habitants et à prendre en compte les 2 principes suivants :

- *Mobiliser les crédits de droit commun au bénéfice des habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville*
- *A concentrer les moyens accordés par les financements spécifiques du GCET dans les territoires les plus en difficultés dans les 5 années à venir ».*

Par ailleurs, au-delà de cette formulation commune, certains partenaires ont souhaité libeller des clauses d'engagement personnalisées, traduisant ainsi leur volonté d'implication dans la démarche du Contrat de Ville de Meaux :

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

Le Conseil Régional Ile-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révise les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de Politique de la Ville. Dans ce cadre rénové, la Région signe les Contrats de Ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement. D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions Politique la Ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers sociolinguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de Renouvellement Urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Le Conseil général a délibéré et approuvé à l'unanimité le vendredi 13 février 2015, le principe de l'implication du Département dans les Contrats de Ville sur ses champs de compétence de droit commun. Dans ce cadre, l'Assemblée a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les Contrats de Ville. Dans le champ social et des solidarités, la loi confie au Département, le rôle et la responsabilité de chef de file des politiques sociales locales. A ce titre, le Département a élaboré un règlement départemental d'aide sociale (RDAS), faisant état de l'ensemble des dispositifs légaux et volontaires mis en place par ses soins et en vigueur à ce jour, en matière d'aide et d'action sociale. Ce document a été approuvé en séance du Conseil général le 13 février 2015.

Le RDAS constitue un document de référence et un outil de travail pour les professionnels du Département et ses partenaires locaux (CCAS/CIAS), institutionnels ou associatifs. Il est aussi et surtout un guide pratique pour les citoyens seine-et-marnais, qui peuvent ainsi connaître et faire valoir leurs droits. Au titre de ses compétences sociales mais, également, de la politique qu'il mène en direction de la jeunesse, de l'éducation, de la culture et des sports, le Département a toute légitimité à être pleinement impliqué au sein des 24 quartiers reconnus prioritaires. Enfin, le Département peut contribuer aux investissements dans les sites politiques de la ville de façon significative.

Sur le volet social, les directeurs des Maisons départementales des solidarités et leurs collaborateurs participent depuis plusieurs années aux nombreuses instances de concertation des contrats de ville (groupes de travail thématiques, C.L.S.P.D., P.R.E., veille éducative…). Plusieurs centaines de professionnels des M.D.S. sont présents au quotidien sur les sites dits « politique de la ville » pour écouter et accompagner les habitants des quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, cette participation à la nouvelle politique de la ville, permet de préciser et de mettre en valeur l'implication du Département au titre de ses politiques de droit commun dans chacun des 24 quartiers reconnus prioritaires. Ce sera également l'occasion de rechercher une meilleure cohérence et coordination de ses interventions, voire d'en concevoir de nouvelles en lien étroit avec les projets territoriaux développés par les Maisons départementales des solidarités.

Enfin, le Département a souhaité se doter d'un document fondateur, cadre de référence transversal de ses acteurs et politiques de solidarité. Il s'agit de soutenir une base commune de valeurs et de définir les principes structurants de l'action sociale et médico-sociale, que cela soit en interne, pour les services et professionnels, ou en externe en direction des partenaires et opérateurs. Le projet départemental des solidarités porte ainsi 4 axes stratégiques qui se complètent et se renforcent :

- Investir dans le développement humain.
- Respecter et promouvoir la citoyenneté de tous.
- Agir pour la cohésion sociale
- Soutenir, impulser la synergie des acteurs et favoriser leur maillage territorial.

Les directeurs des Maisons départementales des solidarités sont les interlocuteurs privilégiés des territoires pour toutes les sollicitations s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville, mettant ainsi en œuvre les 4 axes stratégiques rappelés ci-dessus en direction des seine-et-marnais parmi les plus prioritaires.

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

La Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la Politique de la Ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville de Meaux**.** Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement. Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,

- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,

- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise…).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…) ;
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées. Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

La Caisse d'Allocation Familiale de Seine-et-Marne

Les objectifs de la branche Famille et donc de la Caf de Seine-et-Marne, en lien avec la politique de la ville se déclinent en 6 axes majeurs, qui rejoignent pour une large part les orientations des contrats de ville :
1)la réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant ;

2) le développement d'une offre territoriale diversifiée pour réduite les inégalités d'accès pour les parents aux dispositifs, aux services et actions de soutien à la parentalité. L'investissement de la Caf sur cette thématique se matérialise par :
- Le déploiement de parcours attentionnés
- Des aides financières individuelles
- Le soutien aux dispositifs parentalité

3) la structuration d'une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles et des territoires, en lien avec la réforme des rythmes éducatifs,

4) l'aide au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents,

5) le soutien au secteur de l'animation de la vie sociale,

6) l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables,

Enfin, un appel à projet « Réduction de la fracture numérique » a été lancé en 2014/2015 et reconduit pour la période 2015/2016 afin de financer au titre de l'investissement et du fonctionnement et de former des structures désireuses d'améliorer l'accès aux droits des populations les fréquentant via des actions de facilitation administrative et numérique

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

Le Pôle Emploi

Dans le cadre du Contrats de Ville de Meaux, le Pôle Emploi mettra en œuvre son offre de service de droit commun : accompagnements guidés, suivis et renforcés dont l'accompagnement intensif jeunes et l'accompagnement global (en cours de négociation avec le Conseil Départemental), offre de service orientation dont le conseil en évolution professionnelle (CEP), mise en place de conseillers dédiés à l'entreprise pour valoriser auprès des entreprises les profils des demandeurs d'emploi notamment ceux issus des quartiers en politique de la ville.

Il mobilisera les mesures gouvernementales : contrats aidés notamment le CIE starter qui cible les publics issus des QPV, dispositif d'accès à l'alternance au profit de ceux qui en ont le plus besoin. Il mettra également à disposition son offre d'aide à la mobilité, au développement des compétences et à la formation : aides à la VAE, actions individuelles de formation, action de formation préalable à l'emploi (AFPR) et préparation à l'emploi collective ou individuelle.

Le Pôle Emploi participera aussi à la lutte contre les discriminations en promouvant des pratiques de recrutement différentes dont la méthode de recrutement par simulation. Il développera son offre de services aux porteurs de projets dans les quartiers et notamment auprès des femmes.

Le plan stratégique « Pôle emploi 2020 » répondra à ces missions et objectifs, en prenant appui sur 4 priorités :

- ✓ Renforcer la différenciation de l'offre de services en soutenant l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi et développant une relation de confiance avec les entreprises pour les aider dans leur recrutement,
- ✓ Développer une logique de complémentarité et d'ouverture avec nos partenaires sur les territoires,
- ✓ Poursuivre la territorialisation et la déconcentration,
- ✓ Prendre le tournant digital en développant plus de services en ligne.

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

3. Modalités d'évaluation

L'ensemble des partenaires, dans le cadre de l'élaboration du projet de ce Contrat de Ville, se sont accordés à faire une place essentielle à l'évaluation et au suivi des actions. C'est pourquoi, dans les différents groupes de travail, l'accent a été mis sur des objectifs mesurables qui peuvent permettre d'apprécier les progressions dans la durée avec une exigence de rigueur et de transparence.

L'évaluation attendue doit porter tout autant sur la pertinence et l'efficience des actions conduites au regard de la situation des habitants des quartiers. Ainsi, une connaissance partagée de la situation des différents quartiers et des problématiques de leurs habitants, au moment de la signature du contrat est indispensable. C'est pour cela qu'un diagnostic global partagé a été réalisé. Cette importante étude de 216 pages constitue le point de repère, qui permettra de mesurer les progrès parcourus mais aussi le reste à réaliser.

L'évaluation se fera à différents niveaux:

- ✓ au niveau de l'action figurant au contrat, comme participant à l'atteinte d'un objectif, cette évaluation se fera à partir de la fiche évaluative placée en annexe du Contrat de Ville,

- ✓ au niveau de la déclinaison opérationnelle et de l'axe stratégique qui décline chacun des axes stratégiques du contrat,

- ✓ au niveau global du contrat : sa mise en œuvre, sa gouvernance, sa pertinence, son efficience...

La réalisation de bilans annuels des actions, programmes et projets se fera en plus du suivi et de l'évaluation continue assurée par la tenue régulière de rencontres. Ces bilans permettront notamment d'analyser les impacts de l'ensemble des activités menées au regard des grands enjeux identifiés, des objectifs stratégiques et opérationnels.

Le rôle de la Direction Municipale de l'Action Sociale et du Délégué du Préfet sera central dans l'implication des autres partenaires identifiés dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions.

Les différents pilotes de projets et d'actions rendront compte des situations rencontrées afin d'asseoir une appréciation continue, en impliquant les équipes territoriales et les opérateurs retenus dans le cadre des commandes publiques et des appels à projets. L'évaluation à mi-parcours réorientera si nécessaire le projet global après 3 années de mise en œuvre. L'évaluation finale appréciera l'atteinte des objectifs à l'achèvement du projet global en 2020.

RÉSUMÉ

- Le Contrat de Ville de Meaux repose sur la mobilisation du Droit Commun et sur des financements spécifiques de la Politique de la Ville (CGET),
- Il se décline en 4 piliers et 6 thématiques d'intervention,
- Il comptabilise chaque année plus de 50 actions,
- Ce contrat a réuni 18 signataires institutionnels et bailleurs sociaux confondus,
- Il est établi jusqu'en 2020 et s'inscrit dans une logique de résultats.

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

1. Signatures

Fait à Meaux, le 29 juin 2015

Jean-Luc MARX,

Préfet de Seine et Marne.

Jean-François COPÉ,

Président de la CAPM.

Emmanuelle VIELPEAU,

Maire-Adjointe déléguée à l'Action Sociale
Ville de Meaux.

Jean-Paul HUCHON,

Président du Conseil Régional - Île-de-France.

Jean-Jacques BARBAUX,

Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Noel BARBIER,

Président du Conseil d'Administration
de la CAF de Seine-et-Marne.

Agnès BASSO-FATTORI,

Directeur de la CAF de Seine-et-Marne.

Patricia GALEAZZI,

Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des services de
l'Education Nationale de Seine et Marne.

Laurent LEGENDART,

Délégué Territorial de l'ARS – Agence
Régionale de Santé.

Régis PELISSIER,

Directeur Régional Ile de France
Caisse des Dépôts et Consignations CDC.

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

Christian GIRARD,

Procureur de la République Tribunal de Grande Instance de Meaux.

Jean-Luc RAVIS,

Directeur départemental du Pôle Emploi.

Jean-Robert JACQUEMARD,

Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

Élisabeth DETRY,

Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne.

Pierre DENAUD,

Directeur Général de Meaux-Habitat.

Dominique MESSIN,

Directeur Délégué de la SAIEM de la Ville de Meaux.

Serge AGUILAR,

Directeur Général du Groupe OPIEVOY.

.

Gilles SAMBUSSY,

Directeur Général de 3 Moulins Habitat.

Sandrine ESPIAU,

Directrice Générale de la RUF.

Les informations figurant dans ce document ont un caractère stratégique et sont exclusivement adressées aux partenaires du Contrat de Ville de Meaux. Tout usage, reproduction ou divulgation de ce document est strictement interdit Copyright © DAS Ville de Meaux et CAPM ML 2015

Forte d'une expérience de près de 20 ans dans le champ de la Politique de la Ville, Meaux continue son développement et franchit une nouvelle étape en contractualisant un nouveau dispositif, avec l'Etat et les nombreux partenaires.

Ce Contrat de Ville nouvelle génération est construit autour de 4 piliers et se décline autour de 6 thématiques d'intervention.

Il comptabilise une cinquantaine d'actions et réunit 18 signataires autour d'objectifs communs définis pour les 5 prochaines années.